



**Gironde**

LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe chargée de la Transition Ecologique et de l'Aménagement

Direction des Infrastructures

Direction adjointe Entretien Exploitation Infrastructures de voirie

Arrêté du 28.05.2025

**COMMUNE DE MACAU**

**ROUTE D209**

**Réalisation liaison France Espagne**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**VU** le code de la route, et notamment l'article R411-8,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

**VU** l'arrêté de délégation de signature 2024-2685 du 21 novembre 2024,

**VU** la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

**VU** l'arrêté de la préfecture de la Gironde en date du 13 décembre 2023, fixant les conditions de circulations sur les Routes à Grande Circulation à l'occasion de certaines restrictions temporaires de circulation,

**VU** les avis réputés favorable des mairies de MACAU, de LUDON MEDOC et de la Communauté De Communes Médoc Estuaire,

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de réalisation de la liaison France Espagne, il convient de réglementer la circulation sur la route D209,

**SUR PROPOSITION** du directeur général des services du département de la Gironde,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** - Sur la section de la route D209, voie de 2ème catégorie, comprise du PR 4+200 au PR 4+400, hors agglomération, dans la commune de MACAU, la circulation sera interdite 24h/24h.

Une déviation sera mise en place, par la RD209 et la voie intercommunale chemin de la Die hors agglomérations des communes de Macau et de Ludon-Médon, par la RD210 hors agglomération et depuis la RD209 et le chemin de Mahoura et la RD210 en agglomération de la commune de Macau.

L'accès au chantier devra respecter le tracé imposé sur le plan joint depuis la RD2 et la voie communale chemin de Cantemerle hors agglomération de la commune de Macau et la voie intercommunale chemin de la Die hors agglomérations des communes de Macau et Ludon Médon, via La RD209 hors agglomération.

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.  
L'entreprise devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 06 11 70 49 05, afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 29 mai 2025 au 5 septembre 2025**.

**ARTICLE 2** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de MACAU par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

### **ARTICLE 4 -**

- \* Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,
- \* Monsieur le Maire de MACAU,
- \* Monsieur le sous directeur des transports Routiers de Voyageurs - site de Bordeaux - Région Nouvelle Aquitaine,
- \* Monsieur le responsable du centre routier départemental Médoc - CASTELNAU-DE-MEDOC,
- \* Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- \* Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- \* Monsieur le directeur de l'entreprise INELFE RTE, Immeuble Window - 7c place de Dome, 92073 - PARIS LA DEFENCE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le mercredi 28 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint Entretien- Exploitation des  
Infrastructures de Voirie,

Xavier DUTHEIL

